



Plus d'heures supp d'un coup !?

Par **Med34**, le **10/03/2013 à 09:12**

Bonjour voici mon problème :

Je travaille dans une entreprise (centre auto) en tant que mécanicien depuis février 2011 .
L'entreprise aller de plus en plus mal et au printemps 2012 l'employeur nous parle de la situation et nous dit ,un mardi ,qu'il allait retirer les heures supp (4h /semaine indiquier dans le contrat de travail) le samedi suivant la patronne arrive avec un papier indiquant que à partir du lundi fini les heures supp et nous dit de le signer (même pas de double pour nous !)J'ai bien senti que sa clocher mais je n'ai même pas eu le temps de me renseigner tellement la direction à fait vite , de peur d'être en tord J'ai signé !

Ma question est , puis-je me plaindre et demander des comptes au jour d'aujourd'hui ??

Merci beaucoup d'avance (je suis face à une patronne qui ne connais strictement pas les lois ni sont travail)

Je vous sollicitez sûrement pour d'autres problème , mais commençons par celui ci !

Encore merci

Cdlit

Par **janus2fr**, le **10/03/2013 à 16:44**

Bonjour,

Le papier que vous avez signé est très probablement un avenant à votre contrat de travail pour la suppression des heures supplémentaires contractuelles.

Puisque vous avez signé, c'est que vous étiez d'accord pour cette suppression.

Par **P.M.**, le **10/03/2013 à 19:15**

Bonjour,

Peut-être que vous vous méprenez et que c'est au contraire l'employeur qui tire à son profit les Lois mais mettre quasiment un an pour réfléchir à ce que vous avez signé éventuellement sous une forme de contrainte pour pouvoir le remettre en cause paraît un peu long, il faudrait savoir toutefois s'il y a des Représentant du Personnel dans l'entreprise...